

LE PRESIDENT

Saint-Denis, le 20 SEP 2005

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention et celle du gouvernement sur la situation critique à laquelle est actuellement confrontée l'université de la Réunion, et sur les très graves difficultés que risquent d'engendrer des mesures unanimement dénoncées par les étudiants et les personnels.

La forte mobilisation de la communauté universitaire qui se traduit depuis plusieurs jours par la fermeture de l'Université et des manifestations rencontrant le soutien de l'opinion, traduit l'urgence et la gravité de la situation.

Créée il y a tout juste vingt-cinq ans, l'Université de La Réunion compte aujourd'hui quatre Unités de Formation et de Recherche ainsi que cinq Instituts ou Ecoles (au sens de l'art. L 713-9 du Code de l'Education) répartis sur un certain nombre de sites de Saint-Denis, de Saint-Pierre et du Tampon. Plus de 12 000 étudiants sont accueillis dans ces différentes structures, dans un contexte d'accroissement démographique considérable de la population (25 %) qui compte aujourd'hui 800 000 habitants et passera à un million dans moins de 20 ans. L'Université de La Réunion devrait compter à ce même horizon près de 25 000 étudiants.

Le développement de l'Université de La Réunion doit également prendre en compte son environnement géographique immédiat avec les pays de la zone dont Madagascar qui comptera 30 millions d'habitants en 2025.

Par ailleurs, il faut noter que le taux de chômage à La Réunion est le triple du taux national, et que, plus particulièrement, le chômage des moins de 25 ans y est le plus élevé de l'ensemble des D.O.M. Il en est de même du nombre de bénéficiaires du R.M.I., de la population touchée par l'illettrisme (120 000), ou de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté (plus de 50 %).

Vous comprendrez que dans ce contexte démographique, économique et social, le développement de l'Enseignement supérieur représente un enjeu stratégique pour ouvrir les voies d'un développement valorisant les atouts de La Réunion et offrant des perspectives à la jeunesse.

.../...

**Madame Valérie PECRESSE**  
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

21, rue Descartes  
75005 Paris SP

Or, la mise en application des dispositions de la loi L.R.U. entraîne, de la part du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, des décisions qui concourent à une aggravation des difficultés auxquelles elle doit faire face. Ainsi, la modification du mode de calcul des moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur fait de l'Université de La Réunion, à compter de cette année, un établissement « surdoté », mis en demeure de supprimer 9 emplois de fonctionnaires sur 3 ans par des non-renouvellements de départs à la retraite, alors que les besoins en matière de postes enseignants et non enseignants sont justifiés par le nombre croissant d'étudiants. Cette situation a été fermement dénoncée par le Président, ainsi que par le Conseil d'Administration de l'Université, et la collectivité régionale s'est associée sans réserve à cette démarche.

Par ailleurs, les conditions nouvelles de recrutement et de gestion des personnels (enseignants et non-enseignants), les attributions de crédits d'investissement et de fonctionnement, le financement de la Recherche (et notamment le très faible nombre d'allocations nationales d'études doctorales), les incertitudes liées aux enveloppes budgétaires dont pourront bénéficier les différentes composantes de l'université, la gestion des carrières des diverses catégories d'enseignants-chercheurs (notamment leurs conditions de recrutement et leurs obligations de service), les incertitudes liées à la « mastérisation » des formations de l'IUFM, suscitent une désapprobation quasi-unanime, qui se traduit par des mouvements revendicatifs forts et suivis, tant en ce qui concerne les personnels que les étudiants. Ces derniers, en très grande majorité boursiers, dénoncent également le niveau insuffisant des bourses, dans un contexte généralisé d'augmentation des prix qui constitue, pour les moins favorisés, un obstacle supplémentaire à leurs conditions d'études.

Notre Collectivité a quant à elle, et bien que la loi ne lui attribue aucune compétence dans ce domaine, fait depuis des années le choix d'une politique volontariste d'accompagnement et de soutien à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. Cette politique se traduit par des engagements financiers importants, tant au niveau des constructions universitaires (logements étudiants, laboratoires, amphithéâtres, bibliothèques universitaires) que des projets scientifiques en cours (observatoire de physique de l'atmosphère du Maïdo, antenne satellite de Saint-Pierre, cyclotron) ou à venir (mise en œuvre du cursus complet d'études médicales). Notre intervention se situe également aux différents niveaux des dispositifs de mobilité, du financement contractualisé des programmes de recherche, et de l'attributions d'allocations régionales de formation doctorales trois à quatre fois plus nombreuses que celle qui sont financées par les crédits d'Etat.

Notre conviction est qu'il faut poursuivre et accroître cette dynamique au service de la jeunesse réunionnaise, et non la compromettre par des recherches systématiques d'économies, qui peuvent être interprétées comme l'absence d'une réelle ambition au service de notre île et de sa jeunesse. Nous avons la conviction que la perspective d'un développement économique durable doit se fonder sur la société du savoir et conduire à l'intégration progressive de toutes les catégories de citoyens plutôt qu'à l'exclusion programmée d'un nombre croissant d'entre elles.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, je crois nécessaire, tout en renouvelant l'expression de la solidarité de notre Collectivité avec les luttes engagées par les étudiants et les personnels de l'Université de La Réunion, de vous solliciter pour rétablir les conditions d'un réel dialogue, apporter des réponses appropriées aux revendications exprimées, et prendre la mesure de l'urgence de la situation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



*Paul Vergès*  
Paul Vergès